LA VIE SPORTIVE

AVIS ET COMMUNICATIONS

UN EXAMEN POUR L'EMPLOI DE GARDIEN DE LA PAIX

Un examen pour l'emploi de gardiens de la paix aura lieu, le 5 juillet 1942, à Lille.

L'attention des jeunes gens est attirée sur les avantages de toutes natures (traitement appréciable, vie au grand air, possibilité d'avancement, etc...), que présente la carrière, qui doit mettre en relief leurs qualités physiques et morales, leur énergie et leur goût d'activité.

L'examen que les candidats doivent subir pour être admis à l'Ecole de Police sat du niveau du certificat d'études primaires. Cependant, les candidats non titulaires de ce diplôme si qui disposent d'une instruction primaire suffisante pauvant y participer.

Des renseignements sur la constitution du dossier seront fournis aux candidats sur demande adressée à l'*Inférdence de police de Lille*, Préfecture du Nord.

Après examen de leur dossier, les candidats qui euront subi avec succès les épreuves de l'examen seront admis à suivre les cours de l'Ecole Régionale de Police de Lille, la durée du stage est de un mois anviron. La régime de l'Ecole sat l'internat.

Le traitement mensuel net da gardien de la paix da 4e classe, qui prend effat à compter de la rentrée de l'intéressé à l'Ecole da Police, atteint 1.944 fr. somme à lequelle vient s'ajouter, le cas échéant, l'indemnita de résidence, verlable suivant la situation de famille.

L'ASSURANCE MALADIE ET L'ASSURANCE-MATERNITÉ

Le loi no 29 du 6 janvier 1942 e modifié depuis la 1er avril 1942 les conditions d'obtention des prestations des assurences sociales.

Dorénevant, l'assuré sociel a droit ou ouvrre droit eux prestations des assurances maladie, maternité et décès, du seul fait qu'au cours des trois mois entériours à le date de le première constatation médicale de la maladie ou de le grossesse ou à celle de l'accident, il a occupé un emploi salarié ou assimilé, ou a été inscrit à un Office du Travail.

Il est donc recommandé aux assurés en chômere de se faire inscrire aussitôt à un Office du Travail s'ils désirent continuer à benéficier des avantages de l'assurance sociele.

En ce qui concerne l'assurance maternité, la nouvelle législation impose comme conditions supplémentaires que l'immatriculation de l'assuré soit antérieure de plue de dix mois à la date de l'accouchement et que la première constatation médicale de la grossesse ait été portée à la connaissance de la Caisse d'Assurences Sociales à laquelle il est inscrit, eu plus tard trois mois avant la date présumée de l'accouchement.

Les assurés et les femmes personnellement assurées doivent par conséquent se conformer strictement à cette dernière disposition pour ne pas perdre leurs droits aux prestations maternité, et adresser à leur Caisse d'Assurances sociales la carte-lettre de grossesse, dans le délai prescrit.

Il est recommandé aux assurés des professions non agricoles de conserver le bulletin de paie que l'employeur doit leur remettre eus termes de l'art. 44a du Code du Travail. La présentation de ces bulletins leur permettre de justifier de leurs droits aux prestations pour le maladie ou maternité dont le première constatation médicale sere postérieure au 31 mars 1942.

ATHLÉTISME

LES CHAMPIONNATS INTERCLUBS

L'O.I.C. Lille et l'U.S. Tourcoing se qualifient pour la finale

Les championnats interclube qoi se déroulaient à Lambersart, ont permis à nos deux excellents clubs nordistes, l'O. I. C. Lillois et l'U. S. Tourcoing, de sa qualifier pour le finale qui se disputera dimanche, à Marquelle.

Voici les résultate techniques de celte réunion :

21fr m. haies. — 1. Lavalle (O.I.C.L.) 16" 5/10 ; 2. Corne (U.S.T.) ; 3. William (U.S. Maubeuge).

Poids. — 1. Pardon (U. S. T.), 12 m. 75 ; 2. François (O. I. C. L.), 12 m. 51 ; 3. Hiernaux (U. S. Maubeuge), 11 m. 64.

100 mètres. — Denayer (O.I.C.L.), 11" 7/10 ; 2. Oreindorge (U.S.T.) ; 3. Dubosc (U. S. Maubeuge).

200 mètres. — 1. Bodin (U.S.T.), 23" 6/10 ; 2. Malbranque (O.I.C.L.) ; 3. Tiberghien (Exc. R. T.).

400 mètres. — 1. Hanaenne (U.S.T.) 51" 9/10 ; 2. Duponi (O. I. C. L) ; 3. Lamatre (Exc. R. T.).

Pershe. — 1. Huygha (U. S. T) 3 m. 02 ; Wartella (O.I.C.L.), 2 m. 02 ; 3. Legat (U. S. Meubeuge), 6 m. 02.

Disqua. — 1. Pardon (U. S. T), 33 m. 95 ; 2. Françoie (O. I. O. L.) 30 m. 26) ; 3. Schramme (U. B. Maubeuge).

800 mètres. — 1. Delcroix (U.S.T.), 2' 7" 9/10 ; 2. Vullin (O. I. C. L.) ; 3. Duquesne (Exc. R. T.).

Lenguaur. — 1. Denis (O. I. C. L.), 5 m. 18 ; 2 Duboac (U. S. Meubeuge), 6 m. ; 5. Bodin (U. S. T.).

1.500 mètras. — Fourlegnies (U. S. T.), 4' 22" 6/10 ; 2. Joly (O.I.C.L.) ; 3. Genaudet (U. S. Maubeuge).

3.000 métras. — 1. Wertelle (Ex. R.T.), 9' 34" 5/10 ; 2. Vanavardereldt (U. S. T.) ; 3. Aglieve (O.I.C.L.).

Javelet. — 1. Pollet (O. I. C. L.), 39 m. 10 ; 2. Hiernaux (U.S. Maubeuge) ; 2. Mucha (Ex. R. T.).

Neuteur. — 1. Deschamps 1 m. 66 ; 2. Commeyne (O.I.C.L.) ; 6. Ven Corselis, 1 m. 63.

Relaie 800/400/300/200/100. — 1. O. I C. L. (Pollet, Dupont, Malbranque, Denis, Denayer), 3' 15" 5/10; 2. Union Sportive Tourcoing (Hunaenne, Bodin, Montagne, Oreindorge Henri, à 5 métres).

Classement général. — 1. U.S. Tourcoing, 97 points ; 2. O. I. C. L. 94 p. ; 3. U. S. Maubeuge, 70 p.

A ARRAS

ARRAS ET MARQUETTE SE QUALIFIENT

Dimanche au stade Degouve sa sont disputés les éliminatoires du Chsmpionnat de France par équipes entra le R.C. Arras, l'U.S. Marquette, l'A.B.C. Hellemmes et l'U.S. Ham.

Devant un public nombreux les épreuves se succédèrent et la lutte entra les équipes fut disputée âprement.

M. Fouet, chef de cabinet du Préfet, assistait à ces rencontres ainsi que M. Fontaine, adjoint au maira ; Delatour, président du Comité d'Athlétiame ; Brebenl, secrétaire général du R.C.A. et les organisateure MM. Desbin, Allart, Chevalier, Dupont, Pournier, Roussel, Debuire, Plouvier, etc.

Voici les résultate :

100 m. plat : 1. Orerdel (R.C.A.), 11" 3/5 ; 2. Aupert (U.S.M.

200 m. plat : 1. Boniface (R.C.A.). 23" 1/5 ; 2. Debeune (U.S.M.).

400 m. : 1. Butin (Hem), 54" 2/5 ; 2. Hugot (U.S.M.).

800 m.: 1. Follet (R.C.A.), 2' 6" 1/5; 2. Charlet (U.S.M.).

LOTERIE NATIONALE

338.746 lots de 110 francs à 5 Millions

1.500 m. : 1. Locat (U.S.M.), 4' 15" 1/5 ; 2. Carlon (R.C.A.), 4' 27".

115 m. haies : 1. Duotat. (R.C.A.), 17" 2/6 ; 2. Degroote (A.S.C.H).

2.000 m. : 1. Vanaprenghe (A.S.M.), 9' 23" ; 2. Campagne (R.O.A.).

Relaie 800 x400 x 200 a 100 : 1. R.C.A., 3' 23" ; 2. U.S. Ham ; 3. U.S.M. ; 4. A.S.C. Hellemmes.

Peldat: 1. Théry (R.C.A.), 11 m. 005; 2. Fasseux (U.S.M.) ; 3. Vandeveldo (A.S.C.H.) ; 4. Roger (U.S.M.).

Disque : 1. Desailly (R.O.A.), 52 m. 66 ; 2. Degroote (U.S.H.) ; 3. Butter (Marquette) ; 4. Laoust (Ham).

Saut à la perche : 1. Hugot (Marquette), 2 m. 94 ; 2. Desailly (R.C.A.), 2 m. 74

Seut an hautaur : 1. Debever (Hellemmes), 1 m. 63 ; 2. Vermelle (R. C.A.), 1 m. 53.

Saut en lenguaur : 1. Trenel (Hellemmes), 6 m. 07 ; 2. Hugot (R.C.A.).

Javelot : 1. Deheripont (Merquette), 28 m. 61 ; 2. Gara (Hellemmes), 65 m. 27.

Classement général. — 1er, R.C. Arras, 96 pts ; 2e, U.S. Marquette, 86 pts; 3e, A.S.C. Hellemmes), 76 pts: 4e, U.S. Ham, 57 pts.

A VALENCIENNES

L'U.S. VALENCIENNES-ANZIN ENLÈVE LE CHALLENGE « SERGEANT »

Les dévoués dirigeants du District Escaut ont trouvé ca dimanche à Nungesser la juste consécration de leurs efforts. En effet, devant un nombreux public (recette : 5 000 fr.) se sont déroulés dans une ambiance que l'on eimarait retrouver, les championnats individuels de l'Escaut. Les épreuves se donnèrent lieu à des magnifiques luttes et certaines belles performances furent réalisées. Les sportifs présents vibrèrent maintes fois lors de coude à coude émotionnante, tel celui qui mit aux prises Istas, la grand espoir du 300 à son rival Dayez. Le temps réalisé, 39" 3/5, permet les plus beaux espoire au Raismola. Il faut également signaler le joli bond da Wargnies (J.S.C.U.) en Cadets : 1 m. 65, ca qui bat le record du Nord Cadets. Dommage que cel athlète n'ait pu disputer le Championnat du Nord. En Cedets également, à souligner le jeu de Kempinski (U.S.V.A.) : 12 m. 10 et le 1.000 m. de Larnoul (E.S.) : 2' 63". En Juniors, Istas, déjà cité ; Dejongha (E.S.) qui franchit 2 m. à la perche et Bazinski (javelot, disque et poids) furent les plus en vue avec Pasquier (U.S.V.A.). Comme on le constetere à la lecture des classements, l'Escaut se trieke ce espoirs de classe. Les Seniors se mirent moins en évidence. Néanmoins, Pronvost resta de peu 1 m. 76 et Hamerel réalisa à 52" aux 1.500 alors qu'il ae croyait seulement capable d'entrer pour l'inquiéter. Ca jeune coureur veut certainement à 26" ae compagnia retrouvé. Il faut ajouter qu'un vent de côté contrarie les athlètes aux concours (javelot et disque) te qui explique les jets moyens de Bazinski et Leven.

A. D.

LES RESULTATS DES FINALES

CADETS. — **80. m.** : 1. Guardin (E.S.), 10" 2/10; 2. Boulvein (A.S.R.). **300 m.** : 1. Lecocq (E.S.). 40" 6/10; 2. Ergot (A.S.R.).

800 m. : 1. Hermadd (E.S.), 1' 39" 2/10 ; 2. Sardin (J.S.C.V.).

1.000 m. : 1. Larnould (E.S.), 2' 63"; 2. Thiry (U.S.V.A.).

Hauteur : 1. Wargnies (J.S.C.V.), 1 m. 65; 2. Boulvain (A.S.R.), 1 m. 60

Lenguaur : 1. Guardin (E.S.), 5 m. 65 ; 2. Larnould (E.S.), 5 m. 38

Poids : 1. Kempinski (U.S.V.A.), 12 m. 10 ; 2. Allard (A.S.R.), 11 m. 15.

Le premier de chaque épreuve est Champion Escaut 1942 (Juniors et Seniors également).

Classement général Cadets : 1. Escaut Sporte, 21 p. ; 2. A.S. Raismes, 19 p. ; 3. U.S.V.A., 14 p 1/2 ; 4. J.S. C.V. 9 p., etc.

JUNIORS — **100 m.** : 1. Pasquier (U.S.V.A.), 12" 2/10 ; 2. Malaquin (E.S.).

300 m. : 1. Istas (A.S.R.), 39" 6/10; 2. Dayez (E.S.), 40".

800 m : 1. Pamelard (A.C.S.), 2' 14" 6/10 ; 2. Morchipont (A.S.R.), 2' 16".

1.500 m : 1. Pamelard (A.C.S.), 4' 40" 2/10 ; 2. Houzé (U.S.V.A.), 4' 42".

Hauteur : 1. Dejongha (E.S.), 1 m. 55 ; 2. Bazinski (A.S.R.), 1 m. 62.

Lenguaur : 1. Haiman (E.S.), 5 m. 53 ; 2. Dejongha (E.S.); 5 m. 42.

Poids: 1. Bazinski (A.S.R.), 11 m. 05; 2. Marchewski (A.S.R.), 10 m. 60.

Disqua : 1. Bazinski (A.S.R.), 29 m. 17 ; 2. Marchewski (A.S.R.), 27 m. 10.

Javelot : 1. Bazinski (A.S.R.), 41 m. 26 ; 2. Marchewski (A.S.R.), 67 m. 82

Perche : 1. Dejongha (E.S.), 5 m. ; 2. Perlau (U.S.V.A.), 2 m. 50.

Classement général Juniors : 1. A.S. Raismes, 42 p. ; 2. Escaut Sporte, 30 p. ; 3. U.S.V.A., 27 p. ; 4. A.C. Sautlain, 12 p. ; 5. J.S.C. Valenciennes, 7 p. etc.

SENIONS. — **100 m.** : 1. Marquent (E.S.). 12" 2/10; 2. Chalon (U.S.V.A.).

200 m. : 1. Marquant (E.S.), 23" 5/10 ; 2. Chalon (U.S.V.A.).

400 m. : 1. Boez (A.S. Hanon), 55" 6/10 ; 2. Sadmade (U.S.V.A.).

800 m. : 1. Duamart (U.S.V.A.), 2' 20" 5/10 ; 2. Huart (E.S.).

1.500 m. : 1. Hemerel (J.S.C.V.), 4' 52" ; 2. Gernes (E.S.).

5.500 m. : 1. Demarque (J.S.C.V.), 17' 30" 5/10 ; 2. Durut (J.S.C.V.).

Heuleur : 1. Prouvoet (U.S.V.A.), 1 m. 70 ; 2. Leven (U.S.V.A.).

Longueur : 1. Prouvoet (U.S.V.A.), 5 m. 30 ; 2. Lancelin (U.S.V.A.).

Paids : 1. Levan (U.S.V.A.), 8 m. 74; 2. Prouvoet (U.S.V.A.).

Disque : 1. Lencelin (U.S.V.A.), 28 m. 12 ; 2. Levan (U.S.V.A.).

Javelot : 1. Levan 1. (U.S.V.A.), 41 m. 52 ; 2. Dumart (U.S.V.A.).

Perche 6' 1. Monitigny (U.S.V.A.), 3 m. 23.

110 m. haies : 1. Levan A., (U.S. V.A.) 17" ; 2. Monitigny (U.S.V.A.).

Classement général Seniors : 1. U.S.V.A., 50 p. 1/2 ; 2. Escaut Sporte, 30 p. 1/2 ; 3. J.S.C. Valenciennes, 16 p. ; 4. A.S. Raismes, 6 p, etc.

Grosse supériorité de l'U.S.V.A. en Seniors, ce qui lui permettra de s'adjuger le Challenge Sergeant. En Cadets-Juniors, le classement est le suivant : 1. Escaut Sporte et A.S. Raismes, 51 p. ; 3. U.S.V.A., 41 p. ; 4. J.S.C.V., 15 p. ; 5. A.C. Saultain, 12 p., etc.

Relaie 4x100 m. : 1. Escaut Sports, 48" ; 2. U.S.V.A. ; 3. A.S.R.

Relaie 4x200 m. : 1. A.S. Raismes, 3' 67" 2/10 ; 2. U.S.V.A. ; 3. E.S.

Relaie 800x400x200x100 : 1. Escaut Sports, 5' 61" 2/10 ; 2. J.S.C.V. ; 3. U.S.V.A.

Classement général Challenge Sergent : 1. U.S. Valenciennes-Anzin, 126 p. 1/2; 2. Escaut Sports, 96 p. 1/2; 3. A.S. Raismes, 72 p. ; 4. J.S.C. Valenciennes, 37 p. ; 6. A.C. Saultain, 17 p. ; 8. A.S. Hanoco, 5 p. ; 7. C.A. Denain, 5 p.

WATER-POLO

Hellemmes enlève la seconde place du Championnat du Nord

Un match très important da water-polo et disputait dimanche à la Piscine municipale de Valenciennes, entre les équipes premiersa du Pélican-Club da cette ville et da l'A. S.C. Hellemmes. Le vainqueur, en affet, éteit assuré d'enlever le seconde place du Championnat d'Honneur das Flandres et de participer éventuellamant au Championnat de France.

Valenciennes prii un départ foudroyant et marquait coup sur coup deu xbuts. Mais Hellemmes s'organisait et ne tardait pas à égaliser puis à prendre l'uvance. Si bien que les visitaurs, à la mi-temps, menaient par 4-2.

Après la rapriae, les Cheminots merquaient un oouveau point, puis Valenciennsa réduisait l'écart.

Mais Hellemmes terminelt très fort et, plus précis dans ses tirs, augmentait son avence, l'emportant finalement par 5 buts à 2. Scor très sévère pour le Pélicen qui méritait mieux et fut victime de l'imprécision de ses avanta malheureuta au possible. En lever de rideau, la dauxième équipa du P.C. Valenciennois prit facilement le melileur par 8-3. aur une sélection Saint-Amand-Escaut Sporte

SOMMES ACHETEURS
du matériel suivant (neuf, occas)
MACHINES A BOIS
MOTEURS ELECTRIQUES
PETIT OUTILLAGE
COURROIES de TRANSMISSION
Balances et Ensouples
D.C.D., 15, rue de l'Arsenal, Paris
11 29u

FOOTBALL

Le Sporting-Club de Douai et Auchel joueront en division d'Excellence

La participation de l'Olympique Iris-Club Lillois et da l'Excelsior-Athlétic-Club de Roubaix aux championnats da France das équipes a pros a uure das conséquances heureuses pour la Sporting-Club de Doual et l'Union Sportive d'Auchel.

Ces deux écuba qui se classérsnt derrière Oignies et Avion dans la poula d'accession partieleront eux championnats du Nord dans le division d'Excellence.

MAIS LE R.C. ROUBAIX ET LE STADE ROUBAISIEN Y OPÉRERONT AUSSI

Nous apprenons que pour compléter la division d'excellence la commission da la L.N.F.A. a décidé de repêcher pour la saison 42-43 les deux dernière au championnat 41-42, le Stada Roubaisian et la Racing-Club de Roubaix.

Cetta nouvella fera sans doute plaisir à nos amis Verriest et Vandystadt, qui ont tent fait pour le football dans la cité du drap.

GYMNASTIQUE

A L'UNION DE FLANDRE

Finale du Concours par degré

Beau succès pour les gymnastes, qui eu nombre de 65 oni disputé les finales des catégories Adultes et Pupilles ; la qualité surtout ea développe. Les concoure étaient dirigés par M. Ven Mullem, du Comité Technique de l'U.F.

PUPILLES. — **1er degré** : 1. M. Deplanques (Houplines), 131 pte ; 2. A. Vanobelle (Houplines), 124.50.

2e degré : 1. Gailly (La Madeleine), 130 ; 2. Gorgibus (Seclin), 126.

3e degré : 1. Oreasier (Houplinsa), 131.75 ; 2. Ingrend (Houplines), 128.50.

4e degré : 1. Verhaegbem (Le Madeleina), 121 ; 2. Dutoit Joseph (Linsalles), 126.50.

ADULTES. — **1ar dagré** : 1. Dierkens (Houplines), 135.50 ; 2. Surlez (Houplines), 131.

2e degré : 1. Six (Boubecque), 133 ; 2. Delache (Houplines), 132.50.

3e degré : 1. Debyttère (Seclin), 136 ; 2. Gd Montagna (Houplinsa) 133.25.

4e dagré : 1. Bouillet (Houplines), 130.3 6; 2. Bellieul (Houplines), 126.

Catégoria Nannaur : 1. Blondeau (Linselles), 133.50 ; 2. Parent (Houplines), 131.50.

Catégoria Excellanse : 1. Ingrend (Houplines), 136.

Belle exhibition d'Ingrend qui vient da sa classer deuxième aux Championnats de France de la F.O. B.P.F. Blondeau, de Linselles, l'suivi de près et a l'étoffe d'un futor champion.

Ca concours qui pour baucoup de sociétés était la première compétition qu'elles disputalent depuis 1939 montre que la s Oym e sat toujours an honneur.

MAUVAIS ESTOMAC
Poudre DOPS
TOUTES PHARMACIES

AVIRON

Le grand succès des régates de Lille

Bien des spectateure u'étaient dépléces au nouveau canal de Lille, pour assister à la jutte sévère qua ne manquérent pas de es livrer loceux et Dunkerquois.

Dans l'ensemble, lsa Lillois, mieux entrainés, a'imposérent devant des adversaires très courageux.

MM. Stephen et Boutry présidérent cette réunion.

LES RESULTATS

1re Course. — 400 m., double yole dames juniors. — 1. Monique Cornille, Francine Marlier ; 2. Germaine Gunderman, Lucienne Ego.

2e Course. — 4 seniore, 2e catégorie, 800 m. — 1. U. N. Lille, 2' 49" 7/10 ; 2 Dunkerque 2' 56" 6/10.

2e Course. — Canoë, simple dame, juniors, 800 m.— 1. Dulhoit R., 5 57"; 2. Hélène Rollet 2' 59".

4e Course. — 4 seniors, 1re Catégorie, 800 m — 1. U. N. Lille 2' 52" 2/10 ; 2. Dunkerque, 2' 56".

5e Course. — Canoë, simple juniors, 800 m. — 1. Baude, 2. Cousin.

6e Course. — 4 yoles juniors, 800 m. — 1. U. N. Lille, 5' 12" 6/10 ; 2. Dunkerque, 6' 30".

7e Course. — Canoë simple dames. — 1. Mlle Simone Régnier, 2e Mlle Vandaela.

8e Course. — 8 seniors, 1re Catégoria, 800 m. — 1. Lille, 2' 31" ; 2. Dunkerqua, 2' 33.

9e Course. — Canoë simple juniors — 1. Denewelsare ; 2. Raymond Maret.

10e Course. — Canoë double seniors. 8e Catégorie, 800 m., dames. — 1. Simone Régnier, Henriette Gobert ; 2. Mlles Vandaale, Solange Wernes.

11e Course. — Yoles, 4 seniore, 2e Catégorie, 800 m. — 1. U. N. Lille, 5' 12" 2/10 ; 2. S. C. Dunkerqua, 5' 12" 4/10.

12e Course. — Canoë simple, seniors, 3e Catégorie. — 1. A. Chevereau ; 2. P. Drenne.

13e Course. — 8 seniore, finala, 800 m. — 1. U. N. L, 2' 20" ; 2. Dunkerque.

RUGBY

CHAMPIONNAT DE COUPE DE FRANCE

Le Comité de direction de le Fédérellon Française de Rugby a décidé d'organiser la saison prochaine uoe compétition ; entre clubs ayani eu moina una équipe première, une équipe réserve et una équipe juniore.

Una Coupe de France interclubs ouverte à toutes les sociétés adhérentes à la Fédération, sara également disputée. Une Coupe Nationale interrégionala, un Championnat da France juniore compléteroot ce programma.

HAND-BALL

AU COMITÉ DES FLANDRES

Le secrétaire-général, communique aux clubs qua suivent las directives données par le Commissariat général pour la délivrance des licences. Il y a lieu de se conformer eux renseignements ci-dessous :

Licences féminines. — Cadettes nées en 1926-1927 ; juniors nées en 1926-25-24 ; seniors nées avant le 1er janvier 1942.

Licences masculines. — Cadets nés en 1926-25 ; juniors nés en 1924-23 ; seniors nés avant le 1er janvier 1923.

Des instructions complémentaires seront données eux clubs qui ont reçu des licences 1941-42.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Mardi 23 juin 1942. — Soleil : Lever à 3 h. 49. — Coucher à 21 h. 58.

Aujourd'hui : Saint-Félix. — Demain : Saint-Jean-Baptiste.

Lisez
LES SPORTS DU NORD
le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMERO : UN FRANC

POUR SAUVEGARDER LA MONNAIE NATIONALE

Des lecteurs nous pressent de leur donner notre avis sur l'avenir de la monnaie. A leurs questions, nous répondons sans la moindre embarras :

L'avenir da notre monneie repose sur deux assises : la travell et la bonnere des Français.

Sans travail, pas de prodnits, pas de bien-être et pas devantage de monnaie ayant une valeur réelle. Mais, tent qu'il y aure des Français et qui travailleront, notre billet de banque conservera sa valeur ; ti ne le perdrelt qu'au mas où les Français manqueraient de bon sens.

Il est des gene qui, a pour ne pas conserver de billets a achétent à n'importe quel prix, n'importe quoi. Ces gens font une opération qui a toutes ses chances de révéler désastreuses at, en attendant, il favorisent, sane s'en douter, le hausse des prix, ce qui est exactement s'appliquar à démolir la monneie nationele.

Le salut de notre monnaie veut, s n'en pas doutar, qu'aucun billet ne demeure improductif. Il faut, non-seulement que tous les Frenpais trevaillant mais aussi que les billets da banque travellient.

Voilà une excellente occasion qui leur est offerta.

L'Etet vient d'émettre les « Bons d'Epargne ». Ils sont à quatre ans d'echéance et portent intérêt à 3 %. Les intérêts sont exonérés da tous les impôts qui frappant les valeurs mobilières et ils sont payés sana qua les porteure aient à indiquer leur identité.

Fait digne d'attention : les Bons d'épargna pourront, à tout moment, être remboursés dens les cas suivants : neissance ou meriage dens la femlila directe ; acquisition d'un bien rural ; établisement dans une entreprise agricola ou artisanale ; préiudice causé par una calamité agricole.

On le voit, le tormue des Bons d'épargne s'adresse surtout aux agriculteurs et eux artisans, puisqu'elle s'adapte à leure conditions de vie ; meis ella n'intéresse pas moins les eutres catégories d'épargnants — A tous alle offre un moyen commode et tout à feil aûr de tirer de leurs disponibilités un esvenu evantageux.

ÉCHOS ET CARNET

GALENDRIER. — Mardi 23 juin 1942. — Soleil : Lever à 3 h. 49. — Coucher à 21 h. 58.

Aujourd'hui : Saint-Félix. — Demain : Saint-Jean-Baptiste.

Lisez
LES SPORTS DU NORD
le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMERO : UN FRANC

POUR SAUVEGARDER LA MONNAIE NATIONALE

Des lecteurs nous pressent de leur donner notre avis sur l'avenir de la monnaie. A leurs questions, nous répondons sans la moindre embarras :

L'avenir da notre monneie repose sur deux assises : la travell et la bonnere des Français.

Sans travail, pas de prodnits, pas de bien-être et pas devantage de monnaie ayant une valeur réelle. Mais, tent qu'il y aure des Français et qui travailleront, notre billet de banque conservera sa valeur ; ti ne le perdrelt qu'au mas où les Français manqueraient de bon sens.

Il est des gene qui, a pour ne pas conserver de billets a achétent à n'importe quel prix, n'importe quoi. Ces gens font une opération qui a toutes ses chances de révéler désastreuses at, en attendant, il favorisent, sane s'en douter, le hausse des prix, ce qui est exactement s'appliquar à démolir la monneie nationele.

Le salut de notre monnaie veut, s n'en pas doutar, qu'aucun billet ne demeure improductif. Il faut, non-seulement que tous les Frenpais trevaillant mais aussi que les billets da banque travellient.

Voilà une excellente occasion qui leur est offerta.

L'Etet vient d'émettre les « Bons d'Epargne ». Ils sont à quatre ans d'echéance et portent intérêt à 3 %. Les intérêts sont exonérés da tous les impôts qui frappant les valeurs mobilières et ils sont payés sana qua les porteure aient à indiquer leur identité.

Fait digne d'attention : les Bons d'épargna pourront, à tout moment, être remboursés dens les cas suivants : neissance ou meriage dens la femlila directe ; acquisition d'un bien rural ; établisement dans une entreprise agricola ou artisanale ; préiudice causé par una calamité agricole.

On le voit, le tormue des Bons d'épargne s'adresse surtout aux agriculteurs et eux artisans, puisqu'elle s'adapte à leure conditions de vie ; meis ella n'intéresse pas moins les eutres catégories d'épargnants — A tous alle offre un moyen commode et tout à feil aûr de tirer de leurs disponibilités un esvenu evantageux.

ANNONCES LÉGALES

Maître PIERRET, Notaire à WAMBRECHIES, présidera le LUNDI 22 JUILLET 1942, à 14 HEURES, en son Etude, à l'Adjudication de :

UNE MAISON à MARQUETTE-LEZ-LILLE
rue d'Tares, avec 192 m2 30 dm2 de terrain
MISE A PRIX : 45.000 FRANCS
S'adresser audit Notaire pour l'autorisation préfectorale, avant le 10 Juillet 1942. 16.062

Etude de Maître Déry POUREAIX
Notaire à LILLE, 41, rue Royale
A VENDRE par Adjudication publique
Le LUNDI 20 JUILLET 1942, à 14 HEURES
en la CHAMBRE DES NOTAIRES
BEAU TERRAIN A BATIR A LILLE
près Porte de Douai, RUE ARMAND-CARREL
CONTENANCE : 324 METRES CARRES
MISE A PRIX ..... 31,000 FRANCS
Pour plans, conditions, renseignements et autorisation préfectorale, s'adresser à Me POUREAIX, Notaire, 41, rue Royale, LILLE. 16 060

Etude de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire
LICITATION SOUTAIN
VILLE DE LILLE - Rue Duputit Thouars, n° 8 et 9
UN IMMEUBLE à usage d'Habitation
avec Atelier à usage de Carrosserie et de Menuiserie, ensemble les fonds et terrain dépendant d'une contenance d'environ 647 m2.
A VENDRE le MARDI 21 JUILLET 1942, à 14 HEURES, à l'audience des Criées du Tribunal Civil de Première Instance de Lille, en la salle des adjudications, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avoués.)
VISITE, — Visible sur permis délivré par Me VANDEWALLE, Avoué, ou par Me TAMBOISE, Notaire, les lundi, mercredi et vendredi, 15 à 17 h.
MISE A PRIX : 190.000 FRANCS
AVIS IMPORTANT. — Seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation préfectorale pouvant faire porter des enchères et se rendre adjudicataires.
Il est recommandé de solliciter cette autorisation au moins quinze jours avant l'adjudication.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER : 1) Au Greffe du Tribunal Civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ; 2) à Me TAMBOISE, Notaire à Lille, 20, rue de Bourgogne ; 3) à Me Félix VANDEWALLE, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire 16077

Etude de Me ELOND, notaire à Fauquembergues (P.-de-C.) — Le Mardi 25 juillet 1942, à 10 heures, Me ELOND, prasidera en son étude, à l'adjudication publique d'une :
BELLE FERME HERBAGÈRE
sise commune de Ranty, d'une contenance de 12 hectares 34 ares 40 centiares en une seule pièce, dont 10 hectares 70 ares de pâture ; le surplus en corps de logis, dépendances, cour, jardin, labour et bois. — Consulter les affiches ou s'adresser à l'Etude. 16 109

Etude de Me André CHATTELEYN-JASPAR, Avoué à Lille, 27, boulevard Vauban. — Vente par suite de licitation entre majeurs et mineurs (Consorts DOUBLET-BRICE).
Département du Nord - Arrondissement et
VILLE DE LILLE
Section de Saint-Maurice
Rue Blanche, Nos 12 et 14 et
Avenue des Lilas, Nos 9 et 11,
QUATRE MAISONS D'HABITATION
L'adjudication aura lieu à l'audience publique des Criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, le Mardi 28 juillet 1942, à quatre heures. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué). — DESIGNATION : VILLE DE LILLE, Section de Saint-Maurice : Premier lot : Rue Blanche. N° 12. MAISON D'HABITATION, comprenant : Au sous-sol : cave, sous-sol ; au rez-de-chaussée : couloir, salon, salle à manger, cuisine, cour couverte, petit jardin ; au premier étage : deux chambres ; au deuxième étage : deux mansardes. Eau, gaz, électricité. — Pour l'eau, il n'y e qu'un compteur pour les deux maisons N° 12 et 14 ; il se trouva dans celle portant le numéro 12. L'écoulement des eaux pluviales et menagères de le maison N° 12 se fait par la maison portant le N° 14. Sur et avec les fonds et terrain sur lesquels elle est érigée et en dépendant. — Deuxième lot : Rue Blanche, N° 14 : MAISON D'HABITATION identique à la précédente. — Troisième lot : Avenue des Lilas, N° 9, MAISON D'HABITATION, comprenant : Sous-sol : trois caves voûtées ; rez-de-chaussée : couloir dans lequel se trouvent l'escalier conduisant aux étages et la descente de cave ; salon, parquet, cheminée marbre gris, glace ; entre salon et salle à manger : cloison en bois, pleine, à quatre ouvrants ; salle à manger : parquet, cheminée marbre rouge, glace, deux placards ; entre salle à manger et véranda, cloison vitrée à trois ouvrants ; véranda ; dans le couloir : entre véranda et cuisine, deux placards, cuisine, arrière-cuisine avec évier, cour, W.-C., jardin. — Premier étage : Palier, devant : chambre avec cheminée marbre rouge, deux placards, cloison vitrée à trois ouvrants ; véranda ; dans le marbre gris trois pièces communiquant. — Deuxième étage : (mansardé), grande chambre devant, cheminée marbre, grenier derrière. Eau, gaz, électricité. Sur et avec les fonds et terrain sur lesquels elle est érigée et en dépendant. — Quatrième lot : Avenue des Lilas, N° 11, MAISON D'HABITATION identique à la précédente avec toutefois cette différence qu'au deuxième étage il y a deux chambres au lieu d'une, et observellen faite que les appareils de la salle de bains qui se trouvent au premier étage, sont la propriété du locataire alors que les lavabos qui se trouvent dans en chambre sur cour du premier étage et dans l'une des deux chambres sur rue du second étage ; la locataire revendique également l'installation électrique comma ayant été faite, dit-il, à ses frais
OCCUPATION. — La maison sise à Lille, 12, rue Blanche est occupée par Mme Jeanne DELBAR, verbalement moyennant un loyer mensuel de 159 fr. 15 La maison sise à Lille, rue Blanche, N° 14 est louée verbelement à M. A. BEHAGHE, moyennant un loyer mensual de 157 fr. 10. — La maison sise e Dille, 9, avenue des Lilas, est leuée à M. Albert DELBARRE, suivant bail sous seings privés en dete à Lille du 14 octobre 1937, enregistré à Lille, le 22 octobre 1937, folio 3, case 6, pour trois annees à partir du 1er janvier 1938, moyennant un loyer annuel da 3.000 frencs, payable par trimestre el d'avence, plus cheraes. Il a été stipulé que faute par l'une ou l'eutra des parties, trois mois nvant l'échéance de la période triennale, le bail sera tacitement reconduit par nouvelles périodes de trois années. — La maison avenue des Lilas, N° 11 est louée à M. GUELTON, suivant bail sous seings privés en dete à Melo-les-Beins, du 15 octobre 1934, enregistré à Lille, le 3 novembre 1934, folio 93, case 15, pour neuf ans, à compter du 1er janvier 1935, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs, payable par trimestre et d'avance, plus charges. — ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. — Ces quetre meisons sont essurées contre l'incendie à la Sté Anonyme « L'UNION » dont le siége est à Peris, place Vendôme, N° 9, suivent polices de l'agance da Lille, 3, rue Baudon, savoir : Pour la meison rue Blanche, N° 12, police du 5 novembre 1934, N° 96.670 et avenant du 3 janvier 1938, N° 6.915. — Pour la meison rue Blanche, N° 14, suivant police du 6 novembre 1934, N° 96.671 et avenant du 3 janvier, N° 6.902. — Pour la maison avenue des Lilas, N° 9, suivant polica du 24 octobre 1934, N° 96.382 et avenant du 3 janvier 1938, N° 6.917. — Pour la meison evenue des Lilas, N° 11, suivant police du 24 octobre 1934, N° 96.383 et avenant du 3 janvier 1938, N° 6.916 — MISES A PRIX : Outre les clausas et conditinns inserées eu cah